

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

SOMMAIRE

- **Décision modificative n°2**

- **Dotations de fonctionnement des lycées**

- **Politique tarifaire dans les services de restauration des EPLE, EPLEFPA et EREA**

- **PAIR : Création d'un centre régional de réponse d'urgence aux incidents de cyber-sécurité**

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Décision modificative n°2

La décision modificative soumise au vote des élus s'élève à – 79,4 millions d'euros en crédits de paiement en dépenses et à + 41,6 M€ en recettes (hors fonds européens).

Elle s'inscrit dans le contexte exceptionnel de cette année 2021 : le budget primitif a été élaboré en pleine crise sanitaire avec de nombreuses incertitudes, et la décision modificative n°1 a été votée de manière anticipée en avril en raison du calendrier électoral.

En recettes, les encaissements constatés et la forte reprise économique permettent de retenir des hypothèses à la hausse, après une année 2020 particulièrement impactée par la récession économique.

En dépenses, certaines modifications du budget primitif sont proposées, avec des ajustements de crédits nécessaires à la bonne exécution budgétaire.

Sur les dispositifs d'intervention de la Région, hors « PAIR », des ouvertures de crédits supplémentaires sont proposées pour engager des actions prioritaires : notamment dans le domaine de la formation professionnelle (PRIC), des investissements et travaux dans les lycées, des mobilités et de l'aménagement des territoires.

- **En section de fonctionnement**, des réductions de crédits interviennent pour tenir compte des impacts de la crise sanitaire sur la mise en œuvre de certaines opérations.
- **En section d'investissement**, le montant prévu après DM2 se maintient à un niveau très élevé, supérieur à 700 M€ (hors dette et régularisation comptable), qui traduit l'effort exceptionnel suite à la crise.

DM2 tous mouvements

TOTAL DM2	AP/AE	CP 2021	re c e t t e s
Fonctionnement	-33 347 126,00	-73 024 566,52	19 124 650,00
Investissement	14 990 198,46	-16 633 028,40	12 172 040,00
Total	-18 356 927,54	-89 657 594,92	31 296 690,00

Hors fonds européens (autorité de gestion)

TOTAL	AP/AE	CP 2021	re c e t t e s
Fonctionnement	-24 147 126,00	-62 544 566,52	29 604 650,00
Investissement	5 226 659,04	-16 833 028,40	11 972 040,00
Total	-18 920 466,96	-79 377 594,92	41 576 690,00

CP = crédits de paiement, CPF pour la section de fonctionnement, CPI pour la section d'investissement.
AP (autorisations de programme) et AE (autorisations d'engagement) = engagements pluriannuels

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Au titre de la relance, des modifications sont proposées sur le plan d'accélération de l'investissement régional (« PAIR »), pour permettre l'utilisation pleine et entière des crédits et accélérer la mise en œuvre des mesures. Ces modifications interviennent dans une enveloppe globale inchangée de **435 M€** de financement régional, avec une mise en œuvre d'ici fin 2023.

Pour mémoire, le PAIR s'articule autour de trois priorités :

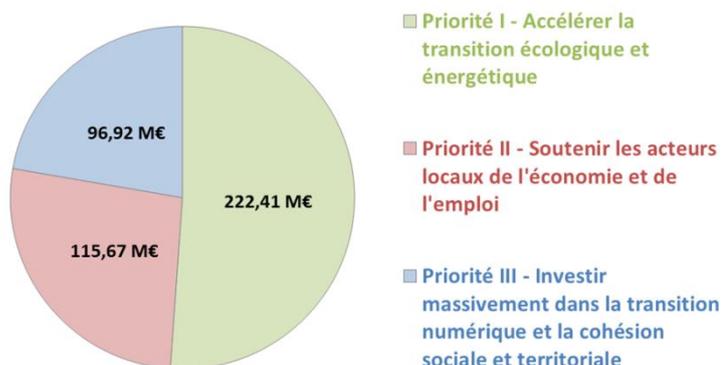
- Accélérer la transition écologique et énergétique,
- Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi,
- Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale.

Au total au 1^{er} septembre 2021, 82 mesures du PAIR ont été lancées.

Le pilotage régulier du PAIR a permis d'identifier des ajustements. Certaines enveloppes ont ainsi été réduites ou supprimées, soit parce que les projets n'étaient pas suffisamment nombreux ou à un stade suffisamment avancé, soit parce que la mesure était couverte par le plan de l'Etat France Relance.

Ainsi, plusieurs mesures ont pu bénéficier d'une réaffectation de ces crédits, parmi lesquelles :

- Effilogis : 3,7 M€ supplémentaires
- AAP lycées favorisant la sobriété énergétique : 2,5 M€
- Nouvelle mesure d'acquisition de purificateurs d'air pour les lycées pour assainir les espaces de restauration collective dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 : 2,5 M€
- Fonds de relocalisation des entreprises : 4,1 M€
- Soutien à la commercialisation en vente directe des produits régionaux : 7,3 M€
- Accélération des investissements de l'ESS : 2,9 M€
- Accompagnement de l'hébergement touristique : 2 M€
- Déploiement du Très haut débit : 2,8 M€
- Création de tiers-lieux : 1,8 M€
- Soutien des projets numériques d'envergure : 2,6 M€
- Création de maisons de santé : 3,5 M€



CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Par ailleurs, hors « PAIR », des ouvertures de crédits supplémentaires sont proposées pour engager des actions prioritaires et répondre aux besoins identifiés.

Travaux dans les lycées : programme pluriannuel d'investissements, grosses réparations dans les lycées, accessibilité, IFPS de Besançon : + 10,4 M€ d'AP et + 7,3 M€ de CPI.

Infrastructures de transport : + 7,2 M€ d'AP, notamment en faveur du programme pluriannuel d'investissement dans les gares.

Aménagement du territoire : dispositifs « HABAM » (Habitat et aménagement public) et « ENVI » (soutien aux nouvelles ruralités) : + 3,6 M€ d'AP.

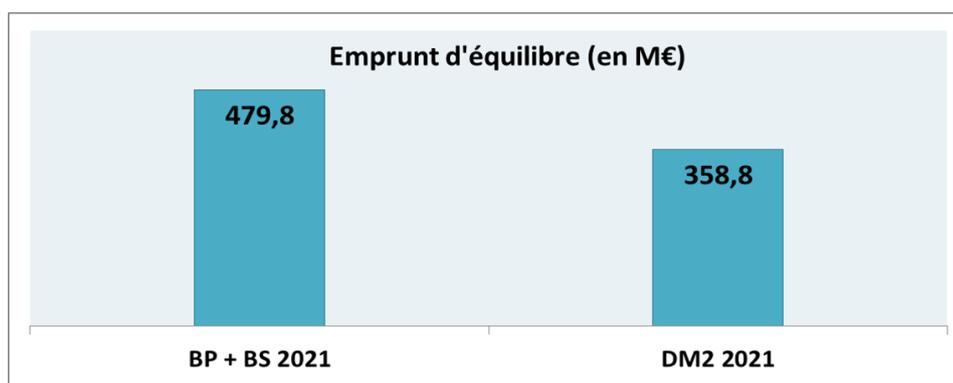
Au titre des fonds européens :

Des ouvertures d'AE et d'AP sont proposées sur les programmes opérationnels 2014-2020 afin de répondre à une prévision de consommation de 100% de la maquette.

Des modifications sont apportées sur le plan de relance REACT EU dans la répartition des crédits, en restant dans l'enveloppe globale de 116 M€.

■ Impact de la DM2 sur les équilibres financiers : baisse de l'emprunt d'équilibre

Le projet de budget supplémentaire conduit un ajustement à la baisse de 120,9 M€ de l'emprunt d'équilibre, qui évolue ainsi de 479,8 M€ à 358,8 M€.



Après les mouvements de la DM2, le montant d'épargne brute s'améliore par rapport à l'exercice 2020 très impacté par la crise ; la trajectoire de mobilisation de l'emprunt poursuit sa croissance, avec la forte augmentation des investissements.

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Dotations de fonctionnement des lycées 2022 pour les EPLE de Bourgogne – Franche – Comté

La Région a en charge le fonctionnement de 129 lycées publics :

Pour l'Education nationale, 108 établissements pour un effectif de 82 514 élèves

Pour l'enseignement agricole, 21 établissements pour 5 277 élèves

La dotation de la Région couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques.

Cette dotation, globale et forfaitaire, est établie selon une grille de calcul qui vise à :

- favoriser la sobriété énergétique,
- se référer à des constats, et non à des prévisions ou des estimations,
- prendre en compte certaines données spécifiques (« effet de seuil » pour les petits établissements, nombre de contrats d'entretien souscrits...).

Pour 2022, la dotation globale de fonctionnement versée aux lycées s'élève à :

→ **37 884 581 euros dont :**

- **34 141 391 euros pour les lycées de l'Education nationale,**
- **3 743 190 euros pour les lycées agricoles,**
-

La « dotation cible » des lycées est en augmentation significative en 2022. Elle s'établit à 41,075 MC, soit une hausse de + 7% par rapport à 2021 (+2,9 MC).

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Politique tarifaire dans les services de restauration des EPLE, EPLEFPA et EREA

Dans le contexte de hausse des prix de l'énergie et de forte inquiétude de la population sur le pouvoir d'achat, la majorité régionale a souhaité, comme elle l'a fait lors des cinq années précédentes, ne pas faire évoluer la tarification de la restauration scolaire.

Ainsi pour 2022, il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs 2021

Une réflexion sera conduite au cours de l'année scolaire 2021/2022, en concertation étroite avec les établissements scolaires et les opérateurs institutionnels et économiques concernés, afin de déterminer les conditions permettant une amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Cette réflexion concernera notamment l'augmentation de la part des circuits courts et du bio, avec l'objectif de tendre vers 75% des denrées issus de circuits de proximité dans les services de restauration des lycées.

La mise en place d'une centrale d'achats, afin d'aider les lycées dans l'atteinte de cet objectif, sera engagée, dans un premier temps au niveau de quelques territoires expérimentaux. La réflexion portera également sur l'équilibre économique du service et la part qui doit en être portée par l'utilisateur, et sur les modalités financières de soutien de la Région aux familles les moins favorisées, avec une différenciation de cette aide en fonction des ressources des familles.

Un rapport de proposition sera, sur la base de ces travaux, présenté à l'assemblée plénière de juin 2022.

Demi pension élèves (lycéens - apprentis - élèves IME)	EPL EN / AGRI	en fonction du nombre de jours théoriques, montant de la remise d'ordre	EREA	Ramené à
Tarif unitaire (ticket)	4,40 €		4,15 €	
Forfait 3 jours	410,00 €	108 jours = 3,80 €	292,00 €	108 jours = 2,70 €
Forfait 4 jours	498,00 €	144 jours = 3,46 €	374,00 €	144 jours = 2,60 €
Forfait 5 jours	585,00 €	180 jours = 3,25 €	449,00 €	180 jours = 2,49 €
Forfait 6 jours	673,00 €	216 jours = 3,12 €	518,00 €	216 jours = 2,40 €

Demi pension (autres)		Tarifs unitaires
Personnels Etat du lycée, éducateurs des EREA (en service pendant les repas),	Indice INM < 468	3,25 €
	468 < = indice INM < = 582	4,40 €
	Indice < 582	5,70 €
Stagiaires formation professionnelle, étudiants IFSI et IFAS		4,40 €
Partenaires publics (dont encadrants apprentis, encadrants élèves 1er degré,		5,70 €
Hôtes de passage		8,30 €

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

• **Tarifs hébergement**

Les places d'internat sont prioritairement destinées aux lycéens répondant aux critères fixés par les établissements et conformément à la charte d'hébergement régionale. Toutefois, dès lors que les capacités d'accueil vacantes sont suffisantes, l'EPLÉ peut accueillir à l'internat d'autres publics (étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles, autres post-bacs, apprentis, élèves stagiaires, collégiens, ...).

Pour les lycéens et les jeunes en EREA : l'Assemblée plénière dans sa séance du 28-29 juin 2017, a validé une évolution différenciée des tarifs par EPLE, compte tenu des écarts de tarifs importants entre établissements. Ce travail de convergence se termine en 2022 et il est fait application d'un tarif unique.

Les tarifs hébergement forfait 4 nuits et 5 nuits :

Hébergement		
Forfait lycéens	Forfait 4 nuitées	1 600,00 €
	Forfait 5 nuitées	1 843,00 €
	Forfait inférieur à 4 nuits (tarifs EREA)	4,40 € pour les repas, 2 € pour les nuitées et 1,60 € pour les petits déjeuners
	Tarif interne externe	1 315,00 €
	Tarif forfaitaire week end (du vendredi soir dîner inclus au lundi matin petit déjeuner inclus) Applicable aux internes réguliers sur forfait 4 nuitées	27 € par week end
Tarifs unitaires (base de calcul pour les forfaits et taux de remise d'ordre)	Tarif nuitée lycéen (forfait)	2,00 €
	Tarif repas (forfait)	3,25 €
	Tarif petit déjeuner	1,60 €
Tarifs hébergement apprentis pré-bac:	Tarifs repas	4,40 €
	Tarifs forfait semaine	70,00 €
Autres tarifs	Tarif nuitée élèves extérieurs sous statut scolaire	5,00 €
	Tarif nuitée extérieurs hors statut scolaire (+ personnel encadrant apprentis) et dans le cadre d'une COT	10,00 €
Tarifs SNU	Accueil de jeunes extérieurs hors apprenants	
	repas du midi	5,95 €
	repas du soir	5,95 €
	petit-dejeuner	1,60 €
	nuitée	7,50 €
	Encadrants	
	repas du midi	6,95 €
	repas du soir	6,95 €
	petit-dejeuner	1,60 €
	nuitée	7,50 €

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08



Création d'un centre régional de réponse d'urgence aux incidents de cyber-sécurité BFC

(PAIR Mesure 75)

La multiplication des attaques et les conséquences engendrées, laissent entrevoir que la sécurité numérique, par la garantie de continuité de service apportée aux entreprises et aux citoyens, deviendra dans les années à venir un enjeu majeur et un gage d'attractivité pour les territoires qui sauront le mieux mettre en œuvre une stratégie dédiée et des réponses adaptées. Le maillage national des CSIRT (Computer Security Incident Response Team ou Centre d'information) régionaux sera l'un des piliers de la cyber-résilience mis en place par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).

La création d'un CSIRT régional en Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de la SCORAN BFC votée en juin 2019 et dans la Politique Publique sur les Usages Numériques (PPUN) votée en octobre 2020.

De plus, la Région souhaite faire émerger sur son territoire, un écosystème numérique régional cohérent et à haut niveau d'expertise dont la cyber-sécurité doit être un élément à part entière.

La dotation de la Région couvre l'ensemble des charges de personnel afin de recruter des experts dans le domaine de la cyber-sécurité et de couvrir les dépenses courantes.

La Bourgogne-Franche-Comté fait partie des premières Régions pilote dans ce domaine et intégrera avec l'appui du GIP Territoires numériques le programme d'incubation mis en place par l'ANSSI en janvier 2022.

Ces centres permettront de porter assistance et de traiter les incidents de cyber-sécurité se produisant dans les PME, les collectivités territoriales, les établissements publics locaux et les associations implantés sur le territoire régional.

A ce titre, la Région affecte

→ **un montant de 1 000 000 euros de subvention d'investissement au GIP Territoires Numériques BFC pour la création et mise en place du CSIRT Régional Bourgogne-Franche-Comté**

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

